



Arrêté du Maire n° 2020/ 007153

OBJET : Stationnement d'une toupie béton de l'entreprise Gedimat au 197 avenue de la Faisanderie, le 07 octobre 2020 de 13h30 à 16h00, pour effectuer des travaux au droit de la propriété de M. et Mme LE SAINT

La Maire de SAINT-PAIR-SUR-MER

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L 131-2, L 131-3 et L131-4.

Vu le code de la route et notamment les articles R.36, R37 et R225.

Vu les arrêtés interministériels du 24 novembre 1967 et du 7 juin 1977 relatifs à la signalisation routière.

Vu la demande déposée le 06 octobre 2020 par Mme LE SAINT Isabelle en vue d'obtenir l'autorisation de stationner un véhicule toupie béton de l'entreprise Gedimat, le mercredi 07 octobre 2020 entre 13h30 et 16h00 au 197 avenue de la Faisanderie.

Considérant qu'il y a lieu, pour faciliter le bon déroulement des travaux, de sécuriser les abords du chantier.

ARRETE

Article 1^{er} : L'entreprise Gedimat est autorisée à stationner un véhicule toupie béton, le mercredi 07 octobre 2020 de 13h30 à 16h00 au 197 avenue de la Faisanderie chez M. et Mme LE SAINT.

Article 2 : Tout stationnement sera interdit pendant la même durée dans l'emprise du chantier, sauf pour les véhicules de l'entreprise Gedimat de Saint Pair sur Mer.
La rue sera barrée, sauf aux riverains, le 07/10/2020 de 13h30 à 16h00.

Article 3 : La matérialisation et la signalisation de la présente réglementation notamment l'information aux piétons, seront assurés par l'entreprise Gedimat Saint Pair sur Mer.

Article 4 : La rue sera à double sens de part et d'autre du chantier.

Article 3 : Les infractions aux dispositions suivantes et du code de la route seront constatées par procès-verbaux, qui seront transmis aux tribunaux compétents.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera notifiée et transmise, pour exécution chacun en ce qui le concerne, à :

- . M. le Commandant du Commissariat de Police de GRANVILLE.
- . M. le Chef de Service de la Police Municipale de SAINT-PAIR-SUR-MER.
- . M. le Chef de corps du centre de secours de GRANVILLE.
- . M. le Responsable des services techniques municipaux
- . L'entreprise Gedimat Saint Pair sur Mer

Fait à SAINT-PAIR-SUR-MER,
le 07/10/2020

L'adjointe au Maire,

Isabelle LE SAINT

